

MUSÉES ROYAUX

Bruxelles, 19.....

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRETARIAT

N° 122

A

Van Braeckel

SVO

OBJET

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d..... qui..... l'objet de.....

ANNEXE

C..... ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pour être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée n° 9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente.

Copie expédiée le *29* *h* *1910*

Veuillez agréer, M....., l'assurance de notre considération distinguée.

NOTES

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

Bruxelles 3 Novembre 1910 ^{5,}

Par la présente, je reconnais
avoir repris le tableau signé
P. Veronèse « Judith coupant
la tête à Holopherne »

Louis Van Brackel

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

Secrétariat

TÉLÉPHONE 9631

—+—

5134-122

4
Bruxelles, le 2 novembre 1910.

Monsieur

Nous avons l'Honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'Etat, du tableau qui faisait l'objet de votre lettre du 27 octobre.

Cet ouvrage que nous tenons à votre disposition, pourra être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musées n°9, contre la remise d'un récépissé accompagné de la présente.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire

F. Vermeir - Gevaert

Messieurs De la Commission Des Peintures
Royaume De Belgique.

Messieurs,

Ne sachant pas au juste la valeur
du tableau, je ne puis par conséquent
pat vous fixer un prix.

Je vous prie de me faire savoir
le prix que vous m'en offrez.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, mes salutations
distinguées

Louis Van Wacker

Avenue Louise 307
Bruxelles

MUSÉES ROYAUX

DE

Bruxelles, le 19.....

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

SECRETARIAT.

N^o

ANNEXE

A

Van Braeckel

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le 27. 8. 19.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la Commission Directrice examinera volontiers en vue de

acquisition éventuelle pour les collections de l'Etat,

que vous signalez à son attention par votre lettre du s'il vous convient

de l'envoyer à ces fins, suivant l'usage établi au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, n^o 9.

Cet envoi devra, M....., avoir lieu, le cas échéant à vos frais, risques et périls et sans qu'il puisse résulter de ce chef, pour l'Administration des Musées, aucune sorte d'engagement ou de responsabilité.

Il sera utile dans l'occurrence, d'indiquer le prix que vous demandez de l'ouvrage présenté.

Veuillez agréer, M....., l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,

LE SECRÉTAIRE,

Bruxelles, 27 Octobre 1910

Messieurs De la Commission Du Musée Royal De Peinture

Messieurs

J'ai un tableau signé Du peintre Italien T. Veronese « Judith coupant la tête à Holopherne »

Comme je désire vendre le tableau, je vous en fais l'offre.

Je suis bon patriote, et je désirerais beaucoup que mon pays puisse le classer parmi les chef. d'oeuvres qu'il possède déjà.

En cas où ce tableau vous interresserait, veuillez je vous prie, m'en aviser et agréer, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération

Louis Van Braekel.

Avenue Louise 307
Bruxelles.

